

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 469 889 UTM (Nord) : 5 354 973
Longitude : 069° 39' 36" W Latitude : 48° 09' 22" N

La baie du Moulin à Baude est définie comme le secteur entre les Rochers du Saguenay à l'ouest et la caye à Quenon à l'est. La Grande Anse est adjacente à cette baie. Elle est donc délimitée à l'ouest par la caye à Quenon et à l'est par une pointe sans nom qui la borde (figure 14.1). Le site se trouve sur le territoire de la municipalité de Tadoussac, dans la MRC de la Haute Côte-Nord.

2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

2.1 Composantes physiques

Baie du Moulin à Baude

La baie du Moulin à Baude est une baie ouverte où la batture vaseuse s'assèche partiellement à marée basse, laissant place à l'écoulement de la rivière du Moulin à Baude (photo 14.1). Ce cours d'eau draine un bassin versant d'une superficie de 140 km² localisé en partie sur le territoire de Tadoussac, mais principalement sur celui de la municipalité de Sacré-Coeur. À son embouchure, la rivière se divise en deux et forme des chutes de quelques mètres de hauteur (photo 14.2).



Photo 14.1 : baie du Moulin à Baude à marée basse et chenal d'écoulement de la rivière du Moulin à Baude



Photo 14.2 : chute à l'embouchure de la rivière du Moulin à Baude

Le rivage de la baie est composé, dans sa partie supérieure, d'une plage de sable fin (photo 14.3). Dans sa partie inférieure, la batture est vaseuse et parsemée de roches. La portion côtière et terrestre du site présente une formation géologique intéressante, soit des terrasses marines appelées dunes de Tadoussac (figure 14.1). Il s'agit de dépôts sablonneux formés lors de la dernière glaciation et dont les reliefs résultent du relevé isostatique de la croûte terrestre, ce qui a mené à la formation de deux terrasses dont la largeur varie de 500 à 700 m. Les terrasses débutent à l'ouest au niveau de la Pointe Rouge pour se terminer à l'est près de la Grande Anse, couvrant ainsi la totalité du site étudié. La terrasse inférieure atteint une altitude de 63 m alors que l'altitude maximale



de la terrasse supérieure est de 130 m. Toutes deux sont orientées vers le fleuve avec une pente moyenne de 10 degrés, les talus s'inclinant jusqu'à 45 degrés (Sournia, A., 1996). Leur surface sableuse, créée par l'action du vent suite à la perturbation de la végétation lors de la colonisation, couvre environ 1 km², soit 25 % de la superficie totale des terrasses.

Photo 14.3 : *plage de sable fin de la baie du Moulin à Baude*

La Grande Anse

La nature du substrat de la Grande Anse est, de façon générale, similaire à celle de la baie du Moulin à Baude. La batture vaseuse est aussi exondée à marée basse sur une importante superficie (photo 14.4). Il est à noter cependant que les blocs de roche, dispersés sur l'ensemble de l'anse, y sont en nombre plus élevé. De plus, le rivage de l'anse est caractérisé par des caps rocheux sur pratiquement tout son contour (photo 14.5). Deux ruisseaux se déversent dans la baie. Le plus important et le seul qui semble permanent est le ruisseau de la Grande Anse (figure 14.1).



Photo 14.4 : *vue sur la Grande Anse à marée basse à partir de la caye à Quenon*



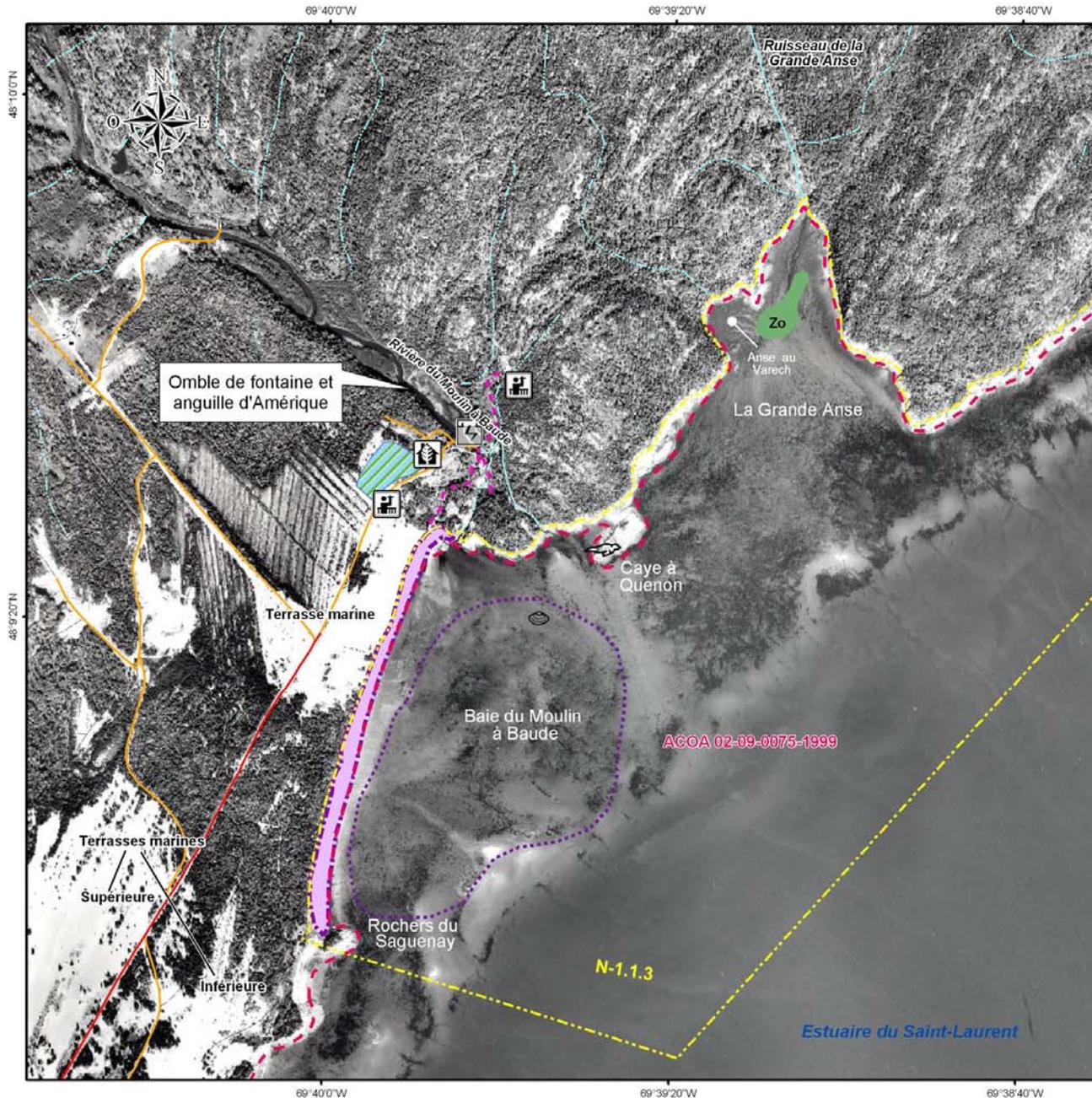
Photo 14.5 : *vue sur le fond de la Grande Anse, sur son substrat vaseux parsemé de blocs de roche et sur son rivage rocheux*

2.2 Composantes biologiques

La composante biologique majeure de ce site est la présence d'un couloir migratoire aérien utilisé par la faune aviaire, principalement par les rapaces et les passereaux. En effet, le secteur de Tadoussac agirait probablement comme un entonnoir pour certaines espèces migratrices qui préfèrent contourner les grands plans d'eau plutôt que les traverser. D'autres composantes d'intérêt telles que les concentrations de mollusques et la présence d'une frayère à capelan sont également à noter sur le site.

Faune avienne et habitat

Au total, 15 espèces de rapaces ont déjà été identifiées dans le secteur de la baie du Moulin à Baude par des ornithologues participant à l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac (OOT), un organisme de recherche en ornithologie (Rivard, A. et B. Drolet,



CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX - BAIE DU MOULIN À BAUDE ET LA GRANDE ANSE -

FIGURE 14.1
Vue générale et
composantes de l'habitat
- Utilisation du milieu -

- LÉGENDE**
- Route principale
 - Route secondaire
 - - - Chemin non carrossable
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - - - ACOA Aire de concentration des oiseaux aquatiques
 - - - Secteur coquillier
 - Zo Zostère
 - Capelan (frayère)
 - Mye commune
 - Phoque commun (échouerie potentielle)
 - Sentier
 - Stationnement
 - Belvédère
 - Barrage
 - Maison des dunes

Échelle 1: 12 000
 150 75 0 150 Mètres
 Projection : NAD 83, UTM zone 19
 Ref. : Photos : Q96314 #238

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées	Années
Base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000 Système sur les découpages administratifs (SDA) à l'échelle de 1/20 000	1997-2004
Source des données utilisées Ministère des Ressources naturelles et de la Faune © Gouvernement du Québec	
Système d'information géographique sur l'habitat du poisson (SIGHAP), Ministère des Pêches et des Océans du Canada http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm	2005

2005). Le secteur a d'ailleurs été désigné comme une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) en raison de la présence importante de huit espèces de rapaces pour lesquelles le nombre d'individus observés à Tadoussac représente plus de 1% de l'effectif total de l'espèce au niveau national (balbuzard pêcheur, autour des palombes et crécerelle d'Amérique), continental (buse pattue et buse à queue rousse) ou alors mondial (faucon pèlerin et faucon émerillon) (Limoges, B., 2002).

Selon ce même critère, d'autres espèces aviaires se distinguent dans le secteur de Tadoussac par leur abondance mondiale (harelda kakawi, goéland argenté et goéland arctique) ou continentale (mouette tridactyle, canard noir, eider à duvet, garrot d'Islande et macreuse noire) (Limoges, B., 2002). Contrairement aux rapaces, ces espèces s'arrêtent et utilisent des habitats retrouvés sur le littoral. Elles ne fréquentent donc pas le site uniquement en raison de la présence d'un couloir de migration.

Lors des inventaires aériens effectués par la Société de la faune et des Parcs du Québec en 1991, 1992 et 1999 dans le cadre de la détermination des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, 20 espèces d'oiseaux ont pu être recensées. De ce nombre, certaines étaient particulièrement bien représentées puisque plus de 100 individus y ont alors été dénombrés. Il s'agit, en ordre d'importance, du goéland argenté, de l'eider à duvet, de la macreuse noire, de la bernache cravant, de la macreuse à front blanc, de la mouette tridactyle, du harelda kakawi, de la macreuse brune, du canard noir et du goéland marin.

Parmi les autres espèces qui fréquentent les battures de la baie du Moulin à Baude, mentionnons le garrot d'Islande, la bernache du Canada, la mouette de Bonaparte et le pygargue à tête blanche (Dionne, S., 2001).

Faune aquatique

On retrouve, sur les battures de la baie du Moulin à Baude et de la Grande Anse, d'importantes concentrations de mye commune et de moule bleue. La batture de la baie du Moulin à Baude serait aussi utilisée par le capelan comme site de fraie (Parent, S. et P. Brunel, 1976) (figure 14.1). Quant à elle, la rivière du Moulin à Baude est fréquentée par l'anguille d'Amérique et l'omble de fontaine.

Différentes espèces de mammifères marins peuvent être aperçues dans le secteur. Au large, on peut parfois observer le rorqual commun et le petit rorqual (Dionne, S., 2001). De plus, notons la présence d'une zone de concentration du béluga ainsi qu'un site d'échouerie potentielle pour le phoque commun près de la caye à Quenon. En effet, selon les informations du Système de gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), une aire de mise bas et de reproduction du phoque commun est localisée tout juste à l'est du site à l'étude, soit sur la caye de la Grande Anse.

Végétation aquatique et terrestre

Le fucus sp. et la laitue de mer se retrouvent sur la batture de la Grande Anse et de la baie du Moulin à Baude en forte concentration. Ils représentent un habitat idéal pour les espèces telle la moule bleue. De plus, la Grande Anse présente un herbier de zostère marine (Dionne, S., 2001) (figure 14.1). Plus au large, notons plutôt la présence de laminaires.

Au niveau de la côte, la plus grande diversité végétale est retrouvée sur la terrasse inférieure, qui est couverte en quasi-totalité par l'épinette blanche. Le replat de la terrasse supérieure, fortement exposé aux vents, permet la croissance de deux espèces de

carex à distribution circumpolaire d'intérêt phytogéographique remarquable, soit le carex *glacialis*, une espèce arctique, et le carex de Bigelow, une espèce arctique-alpine (Limoges, B., 2002). Enfin, les terrasses marines de la baie du Moulin à Baude sont aussi recouvertes en partie de végétation composée de bouleau à papier.

Autres composantes d'intérêt

Lors d'un inventaire réalisé dans le Parc du Saguenay, la présence de sept des huit espèces de chauves-souris québécoises a été confirmée (McDuff et al., 2000). Celles-ci se concentreraient à l'automne dans le secteur de la baie du Moulin à Baude.

3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

3.1 Situation géographique et contexte régional

Lors du recensement de 2001, la municipalité de Tadoussac comptait 870 résidents répartis sur un territoire de 74 590 km². Étant localisée au confluent des régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, cette localité représente un carrefour touristique majeur du Québec. Les événements socioculturels qui s'y déroulent ainsi que les infrastructures et les services offerts favorisent la rétention des touristes. Ainsi, la municipalité de Tadoussac connaît une pointe de 10 000 personnes en été et un achalandage total de plus d'un demi-million de visiteurs chaque année (Limoges, B., 2002). Cette portion de la Côte-Nord est aussi reconnue pour l'observation de la faune et des paysages. D'ailleurs, différentes mesures ont été prises en vue de protéger et de mettre en valeur les éléments naturels d'intérêt de ce secteur. Celles-ci sont principalement associées à la présence du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et du Parc du Saguenay.

3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

À partir du village de Tadoussac, on accède facilement au secteur de la baie du Moulin à Baude via un chemin asphalté de 5 km qui se termine à la Maison des dunes, un centre d'interprétation géré par le Parc national du Saguenay (figure 14.1 et photo 14.6). Une aire de stationnement pouvant accueillir une trentaine de véhicules est située à proximité.



Photo 14.6 : *Maison des dunes*

Notons aussi que la terrasse marine supérieure étant en grande partie dépourvue de végétation, elle est facilement accessible en véhicule et offre une vue sur la baie du Moulin à Baude et sur l'estuaire du Saint-Laurent. Dans ce secteur, un belvédère d'observation a été aménagé (figure 14.1 et photo 14.7). De la Maison des dunes, il est aussi possible d'emprunter le sentier de l'estuaire. De niveau intermédiaire, ce sentier aménagé de 800 m permet de circuler près des chutes de la rivière du Moulin à Baude et d'accéder, à l'est de la baie, à un deuxième site d'observation localisé à flanc de montagne (figure 14.1 et photo 14.8). En plus d'un belvédère, ce site présente différentes infrastructures légères dont des bancs, des tables de pique-nique et un panneau d'interprétation sur la faune avienne ainsi que des aménagements paysagers.



Photo 14.7 : *belvédère d'observation face au stationnement de la Maison des dunes*



Photo 14.8 : *vue sur les terrasses marines à partir du belvédère d'observation situé à la fin du sentier de l'estuaire*



Alors que différents aménagements permettent de visiter la portion terrestre du site, la batture demeure peu mise en valeur. Un sentier aménagé de moins de 500 m permet d'accéder au rivage de la baie du Moulin à Baude à partir de la Maison des dunes (photo 14.9). Cependant, aucune infrastructure n'est présente à cet endroit pour accueillir les visiteurs.

De son côté, l'accessibilité terrestre à la Grande Anse est très limitée. Mentionnons enfin la possibilité pour les petites embarcations d'accéder à l'ensemble du site par la mer, quoique la navigation soit parfois difficile dû à la présence de nombreuses roches sur les battures.

Photo 14.9 : *sentier menant à la baie du Moulin à Baude*

3.3 Utilisation du territoire

La portion terrestre du site offre une vue imprenable sur le fjord du Saguenay et l'estuaire du Saint-Laurent. Elle est fréquentée par de nombreux touristes qui s'y déplacent dans le but d'apprécier les paysages ou d'observer la migration des rapaces. L'OOT, administré par la corporation sans but lucratif Explos-Nature vouée à l'éducation et à la recherche, y effectue certaines de ses activités. En effet, l'organisme y acquiert et analyse des données sur les migrations des oiseaux depuis 1993. À chaque année, lors de la période de migration, des ornithologues chevronnés se positionnent aux deux sites d'observation afin de dénombrer les rapaces et certaines autres espèces d'oiseaux. Mentionnons aussi qu'en 2004, l'OOT réalisait, en collaboration avec le Parc du Saguenay, une activité d'interprétation du baguage de la faune aviaire, un autre type de travaux de recherche effectués par l'organisation.

Le Parc national du Saguenay réalise aussi des activités d'interprétation dans la Maison des dunes, un édifice faisant partie du patrimoine local. On y retrouve d'ailleurs une exposition permanente et une équipe d'interprètes qui permettent aux visiteurs d'en connaître davantage entre autres sur les processus qui ont conduit à la formation des dunes de Tadoussac et sur l'histoire du hameau du Moulin à Baude. À l'automne, la

Maison des dunes devient un observatoire d'oiseaux, le site étant considéré comme le deuxième plus important en Amérique du Nord pour l'observation des rapaces. Les activités d'interprétation et les visites sont donc nombreuses dans ce secteur.

Avant la fermeture du secteur coquillier de la baie du Moulin à Baude en 1991 pour cause de contamination bactériologique, les cueillettes récréative et commerciale des mollusques étaient des activités réalisées sur la batture. Actuellement, la portion littorale du secteur est peu utilisée par les touristes et la population locale. Toutefois, quelques chasseurs de sauvagine utilisent les battures à l'automne (Limoges, B., 2002).

3.4 Tenure des terres

Mise à part une petite portion du territoire près de l'embouchure de la rivière du Moulin à Baude qui appartient au ministère des Transports du Canada, l'ensemble du territoire à l'étude appartient au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Un seul lot est de tenure publique, soit le lot 16 du rang 1 est du canton de Tadoussac. Les autres lots sont de tenure privée, mais les propriétaires ne seront pas divulgués dans le but d'alléger le texte. L'île située dans la baie est de tenure publique sous la gestion du MRNF.

3.5 Affectation du territoire

Zonage municipal

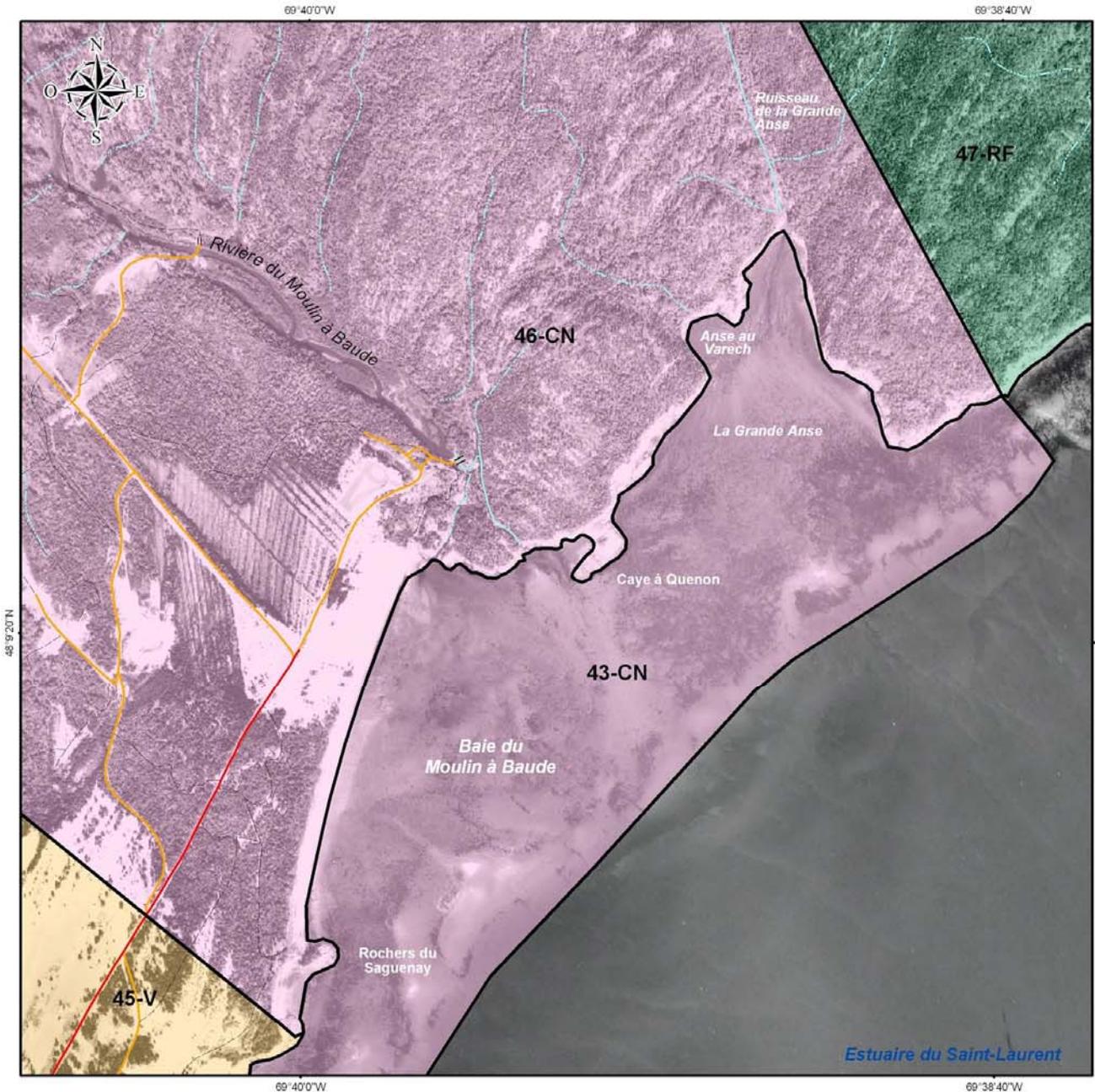
La portion terrestre du territoire à l'étude a reçu une affectation de conservation de la part de la municipalité de Tadoussac (46-CN) et le secteur marin est aussi voué à la conservation (43-CN) (figure 14.2). À l'ouest de la baie du Moulin à Baude, l'affectation est plutôt de type villégiature (45-V) alors qu'à l'est de la Grande Anse, une zone à vocation récréo-forestière (47-RF) est identifiée.

Statut actuel du site

La batture de la baie du Moulin à Baude et de la Grande Anse fait partie d'une aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA – Pointe-aux-Vaches, 02-09-0075-1999), un habitat faunique reconnu en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (figure 14.1). Ce statut implique que, sauf exception par autorisation du ministère, il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat. De plus, l'ensemble du littoral et du milieu marin est inclus dans le territoire du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL). De son côté la portion terrestre du site fait également partie d'un parc de conservation, soit le Parc national du Saguenay. Enfin, une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO de Tadoussac) est désignée sur la portion terrestre du site à l'étude en vertu de la présence de plusieurs espèces de rapaces. Il est à noter cependant que cette désignation ne confère au site aucune protection légale.

3.6 Gestionnaires du site

La portion terrestre du site fait partie du Parc national du Saguenay ainsi que des Terres publiques intra-municipales (TPI) gérées par la MRC de la Haute-Côte-Nord. L'île située dans la baie, d'une superficie de 1,82 ha, est sous la gestion du MRNF et fait aussi partie du Parc national du Saguenay. La portion marine du site jusqu'à la ligne des hautes eaux est sur le territoire du PMSSL et est administré par Parcs Canada. La coordination des activités du PMSSL implique les représentants des municipalités en périphérie du



CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX -BAIE DU MOULIN À BAUDE ET LA GRANDE ANSE-

FIGURE 14.2
Vue générale et
composantes de l'habitat
- Tenure et Zonage -

- LÉGENDE**
-  Cours d'eau
 -  Cours d'eau intermittent
 -  Route principale
 -  Route secondaire
 -  Chemin non carrossable
 -  Pont
 -  Récréo-forestier
 -  Conservation
 -  Villégiature

Échelle 1: 12 000

150 75 0 150 Mètres

Projection : NAD 83, UTM zone 19

Ref. : Photos : Q96314 #238



Septembre 2006

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées	Années
Base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000 Système sur les découpages administratifs (SDA) à l'échelle de 1/20 000	1997-2004

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec

parc ainsi que ceux des différents ministères et organismes concernés par la conservation et la mise en valeur de cet écosystème marin. D'un autre côté, les propriétaires privés assurent la gestion des activités réalisées sur leur terrain respectif.

3.7 Évolution et orientations de développement du site

À l'intérieur du plan de protection du PMSSL, le niveau de priorité accordé au secteur qui inclut la baie du Moulin à Baude est de 3 sur une échelle de 4 où le premier échelon de priorité est 1. Cette classe regroupe les secteurs moins préoccupants que le niveau précédent en raison de leur plus grande tolérance aux activités humaines (Dionne, 2001). Toujours selon ce classement, le site à l'étude devrait faire partie d'une zone où l'accès est permis en tout temps et où les prélèvements à des fins traditionnelles et récréatives sont réglementés. Cependant, on indique qu'il ne devrait pas y avoir de prélèvement à des fins commerciales.

Quant au Parc national du Saguenay, le plan directeur prévoit le développement de trois pôles principaux dont celui de Tadoussac, qui inclut le secteur de la baie du Moulin à Baude. Il est envisagé à moyen terme d'y construire un camping de 50 emplacements et de déplacer une portion de la route d'accès à la Maison des dunes. Il est aussi projeté d'améliorer les services offerts, notamment en ce qui a trait à la recherche, à l'interprétation et à la restauration. Enfin, dans le cadre de la ZICO de Tadoussac, un plan de conservation a été réalisé par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) en collaboration avec des intervenants du milieu et ce, afin d'établir des objectifs de conservation pour le territoire (Limoges, B., 2001).

4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique du site de la baie du Moulin à Baude et de la Grande Anse est considérée élevée. En effet, la grande concentration de l'avifaune lors des périodes de migration est d'intérêt national en ce qui a trait plus particulièrement aux rapaces. De plus, le site est fréquenté par des espèces désignées en péril au niveau fédéral.

5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

La principale source de perturbation qui affecte le littoral de la baie du Moulin à Baude provient de la contamination bactériologique des eaux du principal émissaire qui se déverse dans la baie, soit la rivière du Moulin à Baude. Les coliformes fécaux retrouvés dans ce cours d'eau sont d'origine multiple, provenant à la fois des eaux usées traitées et non traitées de résidences isolées, des eaux usées traitées de la municipalité de Sacré-Coeur et des activités agricoles se déroulant sur le bassin versant de la rivière (Comité ZIP, 2005). Les eaux coquillères situées à l'embouchure de la rivière sont donc caractérisées par de fortes concentrations de coliformes fécaux et les mollusques filtreurs comme la mye accumulent ces micro-organismes pathogènes à un point tel qu'ils ne sont plus propres à la consommation.

Concernant la portion terrestre de la baie du Moulin à Baude, le camping illicite sur les terrasses perdure depuis plusieurs années. De plus, la circulation en VTT dans ce secteur, en plus d'occasionner une pollution sonore, interfère avec l'établissement de la végétation responsable de la stabilisation du sol. Cette problématique demeure une préoccupation importante bien qu'une amélioration ait été observée ces dernières années suite à des efforts de sensibilisation et à une intensification de la surveillance.

Quant à la Grande Anse, étant donné son accessibilité relativement limitée, elle subit peu de pression d'origine anthropique actuellement.

6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 14.1 présente la synthèse des potentiels et des contraintes du site de la baie du Moulin à Baude et de la Grande Anse à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 14.1 Synthèse des potentiels et des contraintes de la baie du Moulin à Baude et de la Grande Anse

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentails		
– Richesse de la faune aviaire d'importance mondiale	X	X
– Faune benthique d'intérêt récréatif		X
– Présence d'un habitat faunique reconnu en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
– Valeur écologique du site reconnue par le Parc marin du Saguenay– Saint-Laurent	X	X
– Vue panoramique intéressante à partir de la côte		X
– Présence d'une formation géologique particulière (terrasses marines)		X
– Présence d'infrastructures d'accueil dans le secteur de la baie du Moulin à Baude (Maison des dunes, sentiers aménagés, aire de stationnement, belvédères)	X	X
– Territoire faisant l'objet de mesures légales de protection sur ses portions terrestre et marine (Parc national du Saguenay et Parc marin du Saguenay– Saint-Laurent)	X	
– Site utilisé lors de travaux de recherche sur la faune aviaire	X	X
– Végétation aquatique abondante	X	X
Contraintes		
– Perturbations importantes causées à la végétation des dunes (piétinement, VTT, camping illicite)	X	
– Accessibilité réduite au littoral		X
– Contamination d'origine anthropique de la ressource coquillière	X	X
– Tenure privée des terres non incluses dans le territoire du Parc national du Saguenay	X	X
– Infrastructures d'accueil inexistantes dans le secteur de la Grande Anse et à la fin du sentier menant à la baie du Moulin à Baude		X

7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la proximité des infrastructures d'accueil touristique.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Améliorer la qualité des eaux de la rivière du Moulin à Baude en vue de permettre une reprise de la cueillette récréative des mollusques, tel que le recommande le Plan d'intervention pour la réhabilitation des bancs coquilliers de la municipalité de Tadoussac (Comité ZIP, 2004) :
 - étudier la possibilité d'aménager un bassin de rétention en amont du barrage localisé près de l'embouchure de la rivière du Moulin à Baude ;
 - soutenir techniquement et financièrement les entreprises agricoles dans leurs efforts pour restreindre l'accès du bétail au cours d'eau ;
 - encourager les municipalités de Tadoussac et de Sacré-Coeur à mettre en application le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.8) ;
 - instaurer au niveau municipal un programme de gestion des vidanges des fosses septiques ;
 - effectuer, à moyen terme, un suivi de la qualité des eaux de la rivière du Moulin à Baude, les dernières données disponibles référant à l'année 2002.
- Aménager un camping sur le territoire du Parc national du Saguenay de façon à répondre à la forte demande.
- Réaménager l'accès à la batture détruit par les pluies abondantes de 2005.
- Aménager une aire de repos et développer des outils de sensibilisation sur les rives de la baie du Moulin à Baude afin d'accueillir les visiteurs et de les informer des particularités de cet habitat.
- Aménager les sites utilisés clandestinement :
 - restreindre l'accès par l'installation de glissières ;
 - aménager une aire de repos et d'observation.
- Ajouter la plage de la baie du Moulin à Baude aux sites faisant l'objet d'un suivi par le Réseau d'observation du capelan (ROC) dans le but d'acquérir des connaissances sur la frayère.

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du secteur de la Grande Anse.
- Prolonger le sentier qui mène au site d'observation jusqu'à la Grande Anse et aménager un site de repos permettant l'observation de la baie.

7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Préfaisabilité

Compte tenu des potentiels et des contraintes soulevés, plusieurs interventions pourraient être envisagées pour conserver et mettre en valeur ce site. En effet, ce dernier présente un fort potentiel qui n'est pas entièrement exploité. Des aménagements et des infrastructures récréotouristiques pourraient donc aider à rehausser la valeur du milieu. Cependant, la tenure privée de certains secteurs risque d'être un obstacle à la réalisation de différents projets.

L'amélioration de la qualité des eaux de la rivière à Maude aiderait certainement à la conservation du milieu naturel, mais aussi à la réouverture du banc coquillier. La reprise de la cueillette récréative des mollusques dans ce secteur signifierait que la qualité des eaux de l'un des émissaires se déversant dans le territoire du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent serait significativement améliorée depuis la création de cette aire protégée.

Prise en charge

Plusieurs organismes sont actifs dans le milieu. Mentionnons d'abord le Parc national du Saguenay, qui est gestionnaire du secteur où se trouvent les infrastructures et du territoire lié aux terrasses marines de Tadoussac. On retrouve également le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, gestionnaire de la portion marine de la baie, et finalement l'Observatoire des Oiseaux de Tadoussac, géré par Explos-Nature. Ces derniers sont des intervenants majeurs qui sont impliqués dans la prise en charge du site.

8.0 RÉFÉRENCES

- COMITE ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE. 2005. *Caractérisation de la rivière du Moulin à Baude*. 44 p. + annexes.
- COMITE ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE. 2004. *Plan d'intervention pour la réhabilitation des bancs coquilliers – Municipalité de Tadoussac*. 25 p. + annexes.
- DIONNE, S. 2001. (Sous la direction de). *Plan de conservation des écosystèmes du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*. Parcs Canada, Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. 538 p.
- LIMOGES, B. 2002. *ZICO de Tadoussac, une fenêtre sur la Boréale, plan de conservation*. Union québécoise pour la conservation de la nature, Parc national du Saguenay, Fédération canadienne de la nature et Études d'oiseaux Canada. 69 p.
- McDUFF, J., S. ROULEAU, M. GAUTHIER et R. BRUNET. 2000. *Inventaire acoustique des chauves-souris du Parc du Saguenay – été 1999*. Rapport final. 49 p.
- PARENT, S. et P. BRUNEL. 1976. *Aires et périodes de fraye du capelan (*Mallotus villosus*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. Travaux sur les pêcheries n° 45, Service de biologie, Direction générale des pêches maritimes, Ministère de l'industrie et du commerce, Gouvernement du Québec. 46 p.
- RIVARD, A. et B. DROLET (éds.). 2005. *Rapport d'opérations de la saison 2004*. Observatoire d'oiseaux de Tadoussac, Corporation Explos-Nature. 30 p.
- SOURNIA, A. 1996. *Contribution à la connaissance et à la protection des colonies de *Carex bigelowii* et de *Carex glacialis* à Tadoussac*. Parc national du Saguenay.

Site Internet

Pêches et Océans Canada (SIGHAP) : www.qc.dfo-mpo.gc.ca